

Le préfet veut mettre de l'ordre

Le préfet Bernard Fragneau met en place une commission réunissant responsables politiques et d'établissements publics. Objectifs : réfléchir à de futurs regroupements entre agglomérations, et remettre une copie au ministre en juin 2006, si possible en accord avec les élus.



Le préfet Bernard Fragneau avait prévenu avant Noël. « Un schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité devra être rendu au ministre de l'Intérieur d'ici le mois de juin. Il n'est donc pas souhaitable de prendre une

décision avant cette date », avait-il déclaré en motivant son refus du projet Europ'Essonne regroupant dix communes du nord du département autour de Massy et Longjumeau. En filigrane, la décision du préfet se motivait également sur sa préférence d'une grande intercommunalité regroupant vingt communes où seraient rassemblées Massy, Longjumeau, Palaiseau et le plateau de Saclay. En clair, en 2006, le préfet siffle la fin de la récréation : « Depuis 2002, beaucoup d'intercommunalités sont apparues pour la convenance de certains, ou par défiance de communes vis-à-vis d'agglomérations voisines », estime-t-il. Pour appuyer sa thèse, le préfet fait référence à un récent rapport, plutôt critique, de la Cour des comptes, sur les intercommunalités existantes en France. Un rapport qui se penche plus particulièrement sur l'Ile-de-France, et où l'Essonne fait plutôt bonne figure avec

76 % de sa population vivant dans une intercommunalité (contre 38 % dans les Yvelines ou 66 % en Seine-et-Marne), mais où les alliances qui s'y sont faites ne s'érigent pas en exemples à suivre. « Le découpage du territoire essonnien ne correspond pas parfois à la réalité des bassins de vie ou d'habitat », indique poliment le préfet. Et de citer, sans les nommer, des intercommunalités où seulement 0,8 % du budget est destiné à l'investissement, celles où certaines communes renvoient sur leurs agglomérations des dépenses qui les empêcheraient d'équilibrer leur budget. Sans oublier les agglomérations où certaines grandes municipalités ont tendance à les prendre comme un lieu de repli idéal pour leurs fonctionnaires en mal d'activités.

Pour remédier à ce genre de déviances, le préfet a réuni pour la première fois le 12 décembre une Commission départementale de la coopération intercommunale. Conseillers régionaux, généraux, maires, parlementaires du département, représentants des établissements publics, au total 49 membres qui doivent réfléchir « à de futurs regroupements entre communautés et inscrire ceux-ci dans un document qui servirait de guide pour les futures décisions à prendre en la matière ». Un travail qui s'annonce long et difficile mais où la franchise est de rigueur quand on sait que plusieurs élus ont admis que les critères de constitution des intercommunalités existantes n'avaient pas toujours été « techniques ». Bref, le préfet, qui compte également prendre l'avis de chefs d'entreprises, a prévenu : « Mon objectif est d'arriver à un document si possible consensuel pour le mois de juin. Mais même en cas de désaccord, je rendrai quoi qu'il arrive un projet au ministre de l'Intérieur. »

Philippe Valli